

ACTION URGENTE

DOCUMENT PUBLIC

ÉFAI – 000413 – EUR 44/033/00

Action complémentaire sur l'EXTRA 22/00 (EUR 44/012/00 du 8 mars 2000) et suivante (EUR 44/013/00 du 9 mars 2000)

Avertissement : Amnesty International défend des individus sans prendre position ni sur leurs idées ni sur les organisations auxquelles ils pourraient adhérer

MAUVAIS TRAITEMENTS ET TORTURE / PRÉOCCUPATIONS POUR LA SANTÉ

TURQUIE

Ayse Yeter (f), veuve de Süleyman Yeter
Kazim Bakis, président du syndicat LIMTER Is
Une centaine de personnes placées en garde à vue
Emine Ocak (f) et Ali Ocak

Londres, le 29 juin 1999

Ayse Yeter, l'avocat Keles Öztürk, le président du syndicat LIMTER Is Kazim Bakis et sept autres personnes ont porté plainte auprès du procureur d'Eyüp contre le préfet du département d'Istanbul, le directeur et les directeurs adjoints de la police d'Istanbul ainsi que les fonctionnaires de police en service le 7 mars 2000. Dans le cadre de leurs plaintes, ces personnes ont déclaré que pendant leur arrestation, elles avaient été battues par les policiers de service ce jour-là, sur instructions du directeur et des directeurs adjoints. Certaines d'entre elles se sont vu infliger des blessures qui ont été décrites dans des rapports d'expertise médicale dont Amnesty International a reçu des copies. Le rapport consacré à l'avocat Keles Öztürk, diffusé le 7 mars 2000, faisait état d'une « lacération de la paupière supérieure gauche [et d'une] éraflure linéaire mesurant 3 cm sur 4 cm sur la partie médiane de la face antérieure de la cuisse gauche ».

En outre, d'après les informations recueillies, des membres des *Özel Tim* (les unités appelées) et de la police anti-émeutes leur ont déclaré dans les véhicules qui les conduisaient au siège de la police d'Istanbul qu'ils étaient des traîtres comme Süleyman Yeter, et qu'ils les tueraient comme ils avaient tué ce syndicaliste.

Le 18 mai, le procureur d'Eyüp les a informés qu'il avait décidé de ne pas ouvrir d'enquête sur leur plainte. Le 2 juin, ils ont formé un recours contre cette décision et leur requête a été transmise aux fins d'investigations au tribunal pénal de Beyoglu.

Parallèlement, une procédure judiciaire a été engagée contre ces personnes ainsi que d'autres, qui sont poursuivies pour avoir organisé une manifestation illégale le 7 mars 2000.

ACTION RECOMMANDÉE : télégramme / aérogramme / lettre par avion / fax (en anglais ou dans votre propre langue) :

– dites-vous préoccupé par les informations selon lesquelles la police a malmené et frappé des personnes à coups de matraque lors de la dispersion de la foule qui assistait à la cérémonie commémorative organisée en souvenir du syndicaliste Süleyman Yeter ;

– demandez à être informé de l'évolution de l'enquête actuellement menée par le tribunal pénal de Beyoglu.

APPELS À :

Ministre de l'Intérieur :

Mr Saadettin Tantan
İçişleri Bakanı
İçişleri Bakanlığı
06644 Ankara, Turquie

Télégrammes : Interior Minister, Ankara, Turquie

Fax : 90 312 418 1795

Formule d'appel : *Dear Minister, / Monsieur le Ministre,*

Ministre de la Justice :

Professor Hikmet Sami Türk
Adalet Bakanı
Adalet Bakanlığı
06659 Ankara, Turquie

Télégrammes : Justice Minister, Ankara, Turquie

Fax : 90 312 417 3954 / 418 5667

Formule d'appel : *Dear Minister, / Monsieur le Ministre*

COPIES À :

Ministre d'État chargé des Droits humains :

Mr Rüstü Kazım Yücelen
Office of the Prime Minister
Basbakanlik
06573 Ankara, Turquie

Fax : 90 312 417 0476

Formule d'appel : *Dear Minister,* / Monsieur le Ministre,

ainsi qu'aux représentants diplomatiques de la Turquie dans votre pays.

Les membres du Réseau d'Actions urgentes résidant dans des pays de l'Union européenne (UE) sont également invités à adresser des copies de leurs appels à leur ministre des Affaires étrangères. Merci d'avance.

PRIÈRE D'INTERVENIR IMMÉDIATEMENT.

APRÈS LE 20 JUILLET 2000, VÉRIFIEZ AUPRÈS DE VOTRE SECTION S'IL FAUT ENCORE INTERVENIR. MERCI.

*La version originale a été publiée par Amnesty International,
Secrétariat international, 1 Easton Street, Londres WC1X 0DW, Royaume-Uni. Seule la version anglaise fait foi.
La version française a été traduite et diffusée par les Éditions Francophones d'Amnesty International - EFAI -*